

APPEL À PROJETS TËNK - DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

AVEC LE SOUTIEN DU DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE,

TËNK propose un appel à projets de films documentaires.

Les films soutenus bénéficieront d'un pré-achat de droits de diffusion de 5 750 € HT de la part de Tënk, sous la forme d'une prestation en étalonnage [matériel + technicien] à hauteur de 4 700 € HT et d'un apport en numéraire de 1050 € HT.

CONDITIONS

Pour être admis à concourir, le projet doit :

- être porté par un tandem auteur – producteur,
- être produit par une société ardéchoise, et/ou réalisé par un·e réalisateur·rice ardéchois·e, et/ou avoir un lien avec l'Ardèche,
- correspondre à la ligne éditoriale de la plateforme TËNK.

CALENDRIER

Ouverture de l'appel à projets	lundi 7 janvier 2019
Clôture des dépôts	vendredi 15 février 2019
Résultats	vendredi 5 avril 2019

RÈGLEMENT

1. L'appel à projets de films documentaires est organisé par Tënk en partenariat avec le Département de l'Ardèche afin de soutenir la production de documentaires de création dans le département.
2. Sont éligibles les projets de films de forme documentaire, affirmant et développant un point de vue spécifique d'auteur et proposant une forme de représentation singulière.
3. S'agissant d'un soutien sous la forme de préachat ne sont éligibles que les dossiers comprenant le contrat de cession d'écriture de l'auteur avec une société de production. Les dossiers doivent comprendre un résumé, une note d'intention, un scénario, une note de réalisation et un C.V. de l'auteur et/ou du réalisateur. La structure de production doit également fournir un plan de financement, un budget prévisionnel, une note de production et un catalogue de la société. Le tout doit être présenté sous forme d'un dossier relié et en deux exemplaires. La structure de production ou de co-production doit se trouver sur le territoire français.
4. Les projets doivent être rédigés en langue française.
5. Les dossiers d'inscription complets accompagnés du formulaire d'inscription et du règlement signés doivent être adressés au plus tard le vendredi 15 février 2019 à Tënk, 300 route de Mirabel – 07170 LUSSAS France.
6. Un exemplaire électronique des documents envoyé au format .pdf doit être également envoyé par mail à l'adresse suivante : preachat@tenk.fr
Les documents adressés ne seront pas renvoyés. Un courriel de confirmation de bonne réception des documents sera adressé à l'expéditeur.
7. Les frais d'envoi sont à la charge de l'expéditeur.
8. La responsabilité de Tënk ne saurait être engagée notamment quant à la perte lors de l'envoi des

projets par les participants et quant à l'utilisation illégale que pourraient en faire des tiers.

9. Le jury est composé de deux salariés de Tènk, de trois professionnels du documentaire d'auteur et de deux représentants du Département de l'Ardèche.

10. Entre deux et quatre projets seront retenus. Pour les projets non sélectionnés, l'information sera donnée par courriel.

11. Tènk accompagnera la production des projets de documentaire dans le cadre d'un préachat sous la forme d'un apport en industrie et d'un achat de droit de 1050 euros.

12. La production s'engage à faire figurer sur tout matériel publicitaire et promotionnel les partenaires TENK et le Département de l'Ardèche, selon la charte «Valorisons nos partenariats».

13. Tènk s'engage à diffuser le film terminé au sein de son offre S-VOD et de l'incorporer dans son catalogue VOD de manière non exclusive.

14. La production cédera les droits suivants:

a. diffusion S-VOD et VOD, dans le respect des lois françaises et notamment de la chronologie des médias pour les films cinématographiques ;

b. projections non commerciales organisées par Tènk et/ou le Département de l'Ardèche (L'auteur du projet primé, et/ou le producteur, s'engagent à venir présenter leur projet lors de 3 projections collectives) ; les frais de déplacements et hébergements restant à la charge de Tènk.

15. L'inscription et la participation à l'appel à projets est gratuite mais implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.



tänk

Le cinéma documentaire en ligne - www.tenk.fr

FORMULAIRE D'INSCRIPTION APPEL A PROJETS DE FILMS DOCUMENTAIRES

Attention : date limite de réception des dossiers complets par mail : 15 février 2019

I. LE PROJET

Titre :

S'agit-il de l'adaptation d'une œuvre déjà existante ?

Si oui, disposez-vous des droits d'adaptation de l'œuvre préexistante ?

II. AUTEUR

(préciser s'il s'agit d'une co-écriture) :

Nom Prénom	
Adresse Code postal Ville Pays	
Téléphone	
E-mail	

Filmographie de l'auteur précisant le genre et la durée, ou, le cas échéant, préciser qu'il s'agit d'une première œuvre (s'il s'agit d'une co-écriture, énumérer les scénarios et la filmographie de tous les auteurs) :

III. SOCIETE DE PRODUCTION PORTEUSE DU PROJET

Nom de la société	
Contact production	
Adresse Code Postal Ville Pays	
Téléphone	
e-mail	

Coproduction(s) envisagée(s) ou établie(s) (inscrire les contacts de tous les coproducteurs) :

IV. DOCUMENTS DEVANT IMPERATIVEMENT ACCOMPAGNER CE FORMULAIRE :

Un dossier original et une copie comprenant :

- Le résumé ;
- La note d'intention ;
- Le scénario ;
- La note de réalisation ;
- La note de production ;
- Le plan de financement et le budget prévisionnel ;
- Tout autre élément audio ou filmé qui apporte un plus à la présentation ;
- Les CV de ou des auteurs et le(s) catalogue(s) de la (des) structure(s) de production ;
- Le règlement signé ;
- Le présent formulaire signé ;

Personne à informer de la décision du comité de sélection :
Le projet est inscrit par M. ou Mme :
En qualité de :

Fait à :

Date :

Signature :

Les 2 exemplaires du dossier doivent être adressés à l'adresse postale suivante :

Tenk
300 route de Mirabel
07170 LUSSAS (France)

L'inscription du projet implique l'acceptation du règlement de l'appel à projets.
L'ensemble de ces documents doit également être envoyé par e-mail, au format pdf, à l'adresse suivante : preachat@tenk.fr



Tënk

coproduction@tenk.fr
(+33) 4 75 94 57 10

Tënk, 39 route de l'Échelette
07170 Lussas - France